

**délibération :
D_2022_4_5**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 23 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Septembre 2022

Présents : 14

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 19

**Objet : Accueil d'une unité
d'enseignement
externalisée au sein de
l'école marie marvingt de
Jussac - convention**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

La Commune de JUSSAC porte un projet éducatif visant à la réussite éducative et scolaire de tous les enfants.

Cette politique se traduit notamment par la volonté constante de faciliter l'accès aux activités scolaires, péri et extrascolaires à tous les enfants, notamment à ceux en situation de handicap.

Dans cet esprit, la Commune de Jussac et l'Institut Médico Educatif (IME) « La Sapinière de Marmanhac », en partenariat avec l'Education Nationale, ont travaillé à l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au sein de l'école de Jussac.

La commune de Jussac mettrait à disposition de l'IME une salle de classe pour accueillir les enfants et les professionnels de l'IME, ainsi que les installations communes de l'école Marie Marvingt.

Les enfants en situation de handicap partageraient avec les autres enfants les locaux et les cours ce qui favoriserait leur inclusion mais également permettrait aux enfants de l'école de mieux se familiariser avec la question du handicap.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit de locaux scolaires de l'école Marie Marvingt pour l'accueil de l'Unité d'Enseignement Externalisé de l'Institut Médico-Éducatif « La Sapinière de Marmanhac » ;

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire de Jussac à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire à l'accueil de l'Unité d'Enseignement Externalisée.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Jean-François RODIER**

